

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Kora'h



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Kora'h

« C'est le Ciel qui nous le donne » : le Ciel donne à l'homme tous ses biens et tout ce qu'il est, et il ne peut se les octroyer tout seul

« Kora'h fils de Kéhat, fils de Lévi (se) prit (à part). » (16, 1)

Le Divré Israël (Likouté Divré Israël) explique que l'erreur de Kora'h fut de penser qu'un homme est en mesure de **s'approprier** de lui-même un statut d'honneur et une fonction de dirigeant, sans comprendre que : "ה' הגדולה" [C'est à Toi qu'appartient la grandeur]. Lui donner honneur et puissance est uniquement en Son pouvoir.

A la lumière de cette explication, on peut comprendre l'enseignement de la Guemara (Taanit 25a) selon laquelle : "Du Ciel, on lui donne, mais lui ne prend rien" : du Ciel on donne à l'homme ce qui est prévu pour lui, mais lui, n'est pas en mesure de prendre ce qui ne lui est pas destiné, qu'il s'agisse d'un bien matériel ou d'un rang respectable, quel qu'il soit. En revanche, il recevra tout ce qui lui revient, en temps et en heure, car personne ne peut lui prendre ce qui est à lui. Et le Saint-Béni-Soit-Il prodigue largement ce qu'Il a réservé à chacun.

D'après ce qui précède, le Rav de Rougine explique, de la manière suivante, l'enseignement de la Guemara (Haguiga 4a) : "Quel est l'insensé ? C'est celui **qui perd ce**

qu'on lui donne" : l'insensé, c'est celui **qui perd** la conscience que tout ce qu'il possède est **ce qu'on lui donne** dans le Ciel et que l'homme n'acquiert rien ni ne parvient à rien par lui-même. Car tout provient exclusivement du Créateur, source de tous les événements.

De fait, de nombreux commentaires existent sur cette Paracha au sujet de la Emouna². Toutes les disputes et les dissensions proviennent, en effet, à l'origine, d'un manque d'Emouna et de confiance en Hachem. Expliquons-nous :

Chacun se préoccupe de sa personne, de sa subsistance et veille à son honneur, comme on veillerait à la couronne d'un roi. Dès lors, si quelqu'un le blesse dans sa fierté ou qu'il touche à sa subsistance (même si c'est juste une impression), il lui "incombe" désormais d'accomplir la "Mitsva" consistant à "venger l'honneur bafoué". Partant de là, la voie est toute tracée pour allumer un grand brasier, alimenté par le feu de la dispute. Si, au contraire, il avait eu une foi intègre que tout provient du Ciel, il aurait su que son sort tout entier est placé dans les mains du Créateur. Ce n'est que parce qu'Hachem y a consenti qu'il a pu réussir, jusqu'à cette heure, à subvenir à ses besoins et dans d'autres domaines de l'existence. Par conséquent, il ne se serait jamais mis dans tous ses états à cause d'un préjudice ou

1. Rituel de la prière quotidienne (n.d.t)

2. En guise d'introduction, précisons toutefois : il est inutile de dire que nous n'avons aucune idée, ni aucune compréhension, de toute l'histoire de Kora'h. En vérité, sa sainteté est des plus élevées ; il comptait parmi ceux qui portaient l'Arche sainte, privilège qui n'était pas accordé à tout le monde. On rapporte au nom du Ari Za'l que dans les temps futurs, il se relèvera et bénéficiera d'un "Tikoune" complet, comme cela est suggéré en allusion dans le verset des Tehilim (92, 13) : 'צדיק כחמו ירה' [« Le Tsadik poussera comme un dattier »] dont les dernières lettres forment le nom קרה (Kora'h). Néanmoins, la Torah écrit cette Paracha afin de nous enseigner la voie de la sagesse et de l'intelligence qu'il nous incombe de suivre lorsque se présente à nous une situation qui pourrait, même de loin, déborder sur une dispute : veillons à fuir et à nous renforcer dans l'amour de notre prochain.

d'une vexation causée par autrui. Rien, en effet, ne se produit seul ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, si le Saint-Béni-Soit-Il ne l'a pas décrété ainsi auparavant.

On raconte, à propos d'un des disciples de Novardok, qu'il était très pauvre. Néanmoins, satisfait de son sort, il se contentait de peu pour vivre. Chaque jour, lui et sa femme mangeaient du pain avec un peu de beurre pour se sustenter. Une fois, un chat entra chez eux et dévora le morceau de beurre réservé au repas du mari. De retour chez lui le soir, sa femme lui raconta, consternée, ce qui s'était produit.

Cependant, il ne s'en émut pas le moins du monde et déclara avec assurance : « Le chat n'a pas mangé ma part ! » L'épouse, étonnée et croyant qu'il voulait dire que ce n'était pas sa part qui avait été mangée mais celle du reste de la famille, corrigea son erreur en lui assurant qu'il s'agissait bien de la sienne. La preuve : la part de la famille était posée à un autre endroit, donc, il était certain que c'était la sienne qui avait disparu.

« Si le chat a mangé ce beurre, lui répondit son mari, il s'avère rétroactivement que celui-ci ne m'était pas destiné mais qu'il l'était à ce chat. **Car s'il s'agissait du mien, le chat ne l'aurait pas mangé !** »

Ce ne sont pas seulement les chats qui marchent à quatre pattes qui sont concernés, mais également ceux qui marchent sur deux pieds : si l'un d'entre eux "mange" la part d'autrui et en fait son profit, cela prouve que, depuis le début, cette part ne lui était pas destinée. Car si elle l'avait été, aucun être n'aurait été en mesure de la lui prendre !

C'est ce que Rabbi Chlomké de Zwil avait coutume de dire : « **Un juif qui vit avec Emouna ne vexe jamais personne et ne se vexe jamais à cause de quelqu'un, que ce soit dans le domaine matériel ou spirituel.** Il sait en effet pertinemment que personne ne peut toucher à ce qui est réservé à son

prochain, ne fût-ce d'un cheveu (Yoma 38b), et personne n'est en mesure de **donner ou de prendre** quoi que ce soit à quiconque si Hachem ne l'a pas décrété. Dès lors, pourquoi ferait-il du mal à autrui (en représailles pour un préjudice qu'il lui aurait causé), **alors que ce dernier ne lui a rien fait ? De même, pourquoi lui en voudrait-il s'il ne lui a rien fait ? Car tout ce que son prochain lui a "fait" n'est que le fruit de la parole Divine.** »

Celui qui agit de la sorte est heureux dans ce monde et le sera dans le monde futur. Si quelqu'un venait à **l'insulter ou, au contraire, à le bénir, à lui nuire ou lui faire du bien, à lui prodiguer quelque chose ou lui ravir son bien, à parler de lui en bien ou en mal**, le croyant véritable saurait parfaitement que l'affront n'est pas le fait d'autrui. Personne ne lui a pris sa subsistance, Réouven n'a pas nui à son Chidoukh, Chimone ne l'a humilié en public et Lévi ne lui a pas usurpé sa place d'officiant. Enfin, ce n'est pas Yéhouda qui lui a fait de l'ombre en construisant sa (minuscule) terrasse. Car tous ces événements ont été **conduits par le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même. Pourquoi l'homme en voudrait-il à son prochain ?**

La Guemara enseigne (Baba Batra 16b) : « Cette biche, sa matrice est étroite et au moment où elle souffre pour mettre bas, Je suscite un serpent qui la mord, et c'est comme cela qu'elle peut mettre bas. » A priori, il faut comprendre pourquoi le serpent mérite précisément de sauver la biche et pas un autre animal comme le scorpion ou une bête du même genre.

Un des Grands Rabbanim de la génération l'explique avec une saveur extraordinaire, d'après ce qui est rapporté dans le "Hovot Halévavote" (Chaar Ha Bitahone Chap.3) : l'auteur s'étend là-bas sur la nature que le Saint-Béni-Soit-Il a introduit dans chaque animal. Entre autres, il rapporte que la biche chasse les serpents, comme l'enseigne le Midrach (Cho'had Tov Téhilim 22³) : "Une maison dans

3. Il s'agit du psaume que l'on lit à Pourim et au Taanit Esther : למנחה על אילת השחר (« *Lamnatséa'h sur la biche du matin* »)

laquelle se trouvent des serpents, on y fait fumer une corne de biche et les serpents s'enfuient immédiatement." [Pour cette raison, Esther est surnommée « *La biche* » car elle fit disparaître le "serpent", Hamane, de la maison d'A'hachvéroch.] Cela qui signifie que la nature de la biche est de poursuivre les serpents et de leur sucer le sang.

D'après ce qui précède, on comprend aisément que lorsque le serpent mord la biche au moment où elle se tord de douleur pour mettre bas, il ne le fait pas du tout par bonté de cœur ni par esprit de bienfaisance. Bien au contraire, il trouve alors l'occasion de se venger de la biche dans l'intention de la tuer une bonne fois pour toute.

Mais, « *Celui qui réside dans les cieux rigole bien* » (Téhilim 2, 4) et Il montre à tout le monde combien cet acte de vengeance n'est qu'un geste de pure bonté avec la biche. En effet, il lui sauve la vie et celle de son petit. Chacun pourra en tirer une leçon : lorsqu'il lui semble qu'untel fomenté une vengeance contre lui, en voulant lui nuire ou autre, qu'il sache pertinemment que tout est dans les mains d'Hachem, comme le précise la Guemara : "**Je** suscite un serpent". Car ce même serpent, "méchant" et haineux, n'est pas arrivé tout seul, mais c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui, dans Sa grande bonté, le fait venir et l'envoie pour mordre la biche pour son bien. **C'est par Sa volonté qu'Il prépare le remède à partir de la plaie elle-même.**

Ajoutons un point supplémentaire de morale que l'on peut apprendre d'ici : si les serpents étaient indulgents, se retenaient de vouloir se venger et avaient pour devise les paroles de David Hamélekh selon lesquelles : « *C'est Hachem qui lui a dit : "Fais-lui un affront"* », ils provoqueraient, en peu de temps, la disparition totale des biches. En effet, toutes les biches mourraient avec leur petit dans leurs entrailles sans pouvoir mettre bas, comme l'enseigne la Guemara : "Si le serpent ne tardait que d'un seul instant à la mordre, elle mourrait". Et les cerfs, finiraient eux-aussi par cesser d'exister. Les serpents pourraient alors tranquillement se promener

dans les champs, les vignes et les forêts sans que personne ne les dérange. Il en ressort qu'à cause de leur vengeance, qui leur est si douce, ils se font un mal immense à eux-mêmes, qui touche à leur propre existence. Car ce sont eux-mêmes qui maintiennent leurs propres ennemis en vie. Cela nous enseigne que tous ceux qui sont impitoyables et "mordent" leur prochain en pensant que le temps de la douce vengeance est arrivé, ne prennent pas garde qu'en réalité, ils ne se font du mal qu'à eux-mêmes !

« Oui, Elokim a entendu » : le Saint-Béni-Soit-Il écoute la prière de "toute" bouche, en particulier, dans la prière de Min'ha

« *Ne reçois pas leur offrande.* » (16, 15)

Les Richonim (Cf. le Ramban) expliquent que le mot "offrande" désigne ici la prière. Cela signifie que Moché demanda à Hachem de ne pas exaucer la prière de Kora'h et de son assemblée qui désiraient servir en tant que Cohen Gadol. Quiconque réfléchit un peu ne peut que rester stupéfait : Kora'h arrive, ébranle la confiance des Bné Israël en leur Maître Moché, sème, en outre, une immense destruction au sein du peuple, entame une dispute avec Moché et Aharon, les saints d'Israël, **et après tout cela, Moché Rabbénou craint encore qu'Hachem accepte sa prière** et lui donne la Kéhouna Guedola, alors que celle-ci a déjà été légitimement donnée à Aharon Hacoheh sur un ordre Divin !

Cela nous montre la force de la prière : elle ne dépend pas de la situation spirituelle où se trouve une personne. Même si elle a beaucoup fauté, involontairement ou intentionnellement, les mots qui sortent de sa bouche ont encore un grand pouvoir dans le Ciel, surtout quand il s'agit du "service du cœur" que constitue la prière. Moché Rabbénou fût même forcé de demander au Créateur : « *Ne reçois pas leur offrande* », à savoir, "ne tends pas Ton oreille pour écouter la prière des méchants".

On pourra apprendre d'ici à s'attacher au pilier que représente la prière, car elle est le véritable appui sur lequel le juif peut compter

: "La force de Yaakov n'est que dans sa bouche." La seule force qu'un homme possède au moment de la détresse est la prière !

Certains ont fait une formidable déduction à partir du langage employé par Rachi (Méguila 4a) sur la Guemara qui enseigne : "Un homme est tenu de lire la Méguila (Esther) le soir et de la relire le jour". Rachi explique : "En souvenir du miracle que constituait le fait qu'ils priaient au temps de leur détresse jour et nuit." Or, a priori, si la lecture de la Méguila vient rappeler les suppliques que les juifs adressaient jour et nuit, comment peut-on dire : "en souvenir du **miracle**", alors que cette période où ils prièrent et supplièrent, fut un temps de **détresse** et non un temps de miracle ?

C'est que le fait qu'ils continuèrent à prier jour et nuit, sans se décourager d'invoquer la miséricorde Divine, fut en soi un grand miracle, bien qu'il semblât que, par les voies naturelles, tout était perdu, il n'y avait plus rien à faire. Le décret était définitivement scellé En-Haut comme ici-bas et le glaive suspendu au-dessus de leur cou afin de "les exterminer, de les tuer et de les perdre" ל"ע. **Malgré tout, ils ne se découragèrent pas et continuèrent à frapper aux portes de la miséricorde Divine** : "Peut-être aurait-Il pitié du pauvre et de l'indigent, peut-être serait-Il clément ?"⁴. **De fait, leurs prières traversèrent tous les cieux** au point d'ébranler les anges du Ciel, comme les hommes sur la Terre, et d'annuler ce décret.

On peut également voir en allusion ce qui précède dans le verset suivant (Téhilim 66, 20) :

ברוך אלוקים אשר לא הסיר תפילתי וחסדו מאתני [« *Béni soit Elokim qui n'a pas enlevé ma prière et Sa bonté, de moi* »].

Il y est mentionné deux raisons de louange et de reconnaissance : 1) [« *Béni soit Elokim qui n'a pas enlevé Sa bonté, de moi* », à savoir que Sa bonté s'est manifestée et que

la délivrance est arrivée. 2) [« *Béni soit Elokim qui n'a pas enlevé ma prière de moi* », à savoir que le Saint-Béni-Soit-Il a insufflé dans mon âme la force et le courage de persévérer et de prier sans cesse, sans me décourager. Car seule la prière a la force d'annuler les décrets et de produire de grands prodiges.

Seulement, le Yetser Hara tente de toutes ses forces de pousser l'homme à abandonner la prière en introduisant dans son cœur des pensées de renoncement, en lui suggérant que la situation est déjà "après-coup" et que le décret a été déjà décidé. Ou bien, il lui murmure : « Vois combien de fois tu as déjà prié sans avoir été exaucé ! Pourquoi donc continuer lorsque, dans le Ciel, on ne veut pas t'écouter (י"ן) ? Ou encore, il le décourage en le persuadant qu'à cause de ses mauvaises actions, il n'est plus digne de voir sa prière exaucée. **C'est alors une obligation pour lui de se tenir vaillamment comme un roc pour repousser tous les arguments du Yetser qui sont tous complètement mensongers. Car grande est la force de la prière pour annuler ce qui a été décrété, et il n'existe aucune prière qui n'est pas entendue et n'a pas d'influence. Il n'existe aucun homme qui ne possède pas cette force de la prière.** Le Saint-Béni-Soit-Il entend celle de chaque bouche, comme on le voit avec les craintes qu'avait Moché Rabbénou au sujet de la prière de Kora'h et de son assemblée.

L'Admour de Kabrine affirme que la prière de chaque juif possède la force d'exaucer tous les désirs de son cœur pour lui apporter bienfaits et bénédictions **sur le champ**. Seulement, nous constatons parfois le contraire à cause du manque de foi dans la force de celle-ci. **Mais celui qui est réellement convaincu du pouvoir que possède sa prière de déchirer les cieux et d'agir en sa faveur dans tout ce qu'il désire, voit immédiatement toutes ses demandes exaucées.**

4. Rituel de suppliques récitées dans le rite Ashkénaze (n.d.t).

Un homme fut frappé de la terrible maladie dans les yeux וְהָ, **et les médecins l'avaient découragé en lui disant que sa vue était définitivement condamnée.** Il se rendit avec sa famille au cimetière du Har Ha Ménou'hote afin d'invoquer la miséricorde du Roi qui est au-dessus de tout, qui "Guérit les malades et rend la vue aux aveugles"⁵. Sur le trajet, il entendit un Rav prononcer des paroles de renforcement. Il rapportait les paroles du 'Hatam Sofer sur le verset (11, 1) : « *Le peuple fut comme se lamentant en mal* », dont le message principal était que la faute des "Mitonénim" résidait dans le fait qu'ils ne crurent pas qu'Hachem prêtait l'oreille à ce qu'ils disaient et entendait la prière de chaque homme pour annuler les mauvais décrets. C'était à ce propos qu'il était écrit : « *Et Hachem entendit (...)* », suggérant ainsi, qu'Hachem leur montra **qu'Il entendait leurs reproches. De ce fait, ils firent un raisonnement a fortiori : "Si Hachem entend la voix de nos reproches, à plus forte raison Il entendra nos suppliques et Il écoutera nos prières afin d'exaucer tout ce que nous désirons !"**

Ces paroles redonnèrent à toute cette famille un nouvel élan de foi dans la force de la prière. De ce fait, ils épanchèrent leurs cœurs, animés d'une foi parfaite qu'Hachem les observait et était attentif au son de leurs suppliques.

Dès qu'ils furent de retour chez eux, ils reçurent un appel du célèbre conseiller médical Rav Elimélekh Firer qui leur annonça que, avec l'aide du Ciel, il avait trouvé un médecin "unique et expert" pour traiter des situations compliquées comme celle-là. Grâce à D., cette homme marche aujourd'hui en voyant comme n'importe qui !

Nous avons entendu l'histoire qui suit de sa protagoniste, confrontée depuis déjà assez longtemps à la maladie וְהָ, qu'Hachem la guérisse complètement très bientôt :

Le mardi de la Paracha Béa'alotékha 5784(2024), elle ressentit de fortes douleurs dans la tête, et en toute hâte, on l'emmena à l'hôpital où on lui fit subir un scanner. **Celui-ci révéla clairement la présence d'une grosse tumeur dans la tête וְהָ** (jusqu'alors, on n'avait connaissance que d'une tumeur dans un autre endroit). Le médecin décida qu'il fallait l'opérer d'urgence et fixa même une date pour l'opération : le mardi de la semaine d'après, Parachat Chela'h 19 Sivan.

Le moment arrivé, elle se présenta à l'hôpital. Ils entendirent alors le médecin, chirurgien en chef de l'hôpital Hadassa Ein Kérem, ordonner à un stagiaire de procéder à un autre scanner. « Mais nous avons un scanner qui date d'une semaine seulement !, fit remarquer ce dernier.

-Es-tu venu pour apprendre ou pour enseigner ?, lui répondit le chirurgien sur un ton de reproche. Fais ce que je te demande ! »

Après un certain temps, le chirurgien annonça que l'opération **n'aurait pas lieu aujourd'hui...** Que s'était-il donc passé ? **Le scanner montrait que la tumeur avait réduit de moitié par rapport à la semaine précédente,** et puisque la situation était en train de s'améliorer, il était dommage d'opérer d'emblée. Ce changement apparut alors comme miraculeux.

Lorsque le mari vint chercher l'autorisation de sortie auprès du chirurgien, il constata que celui-ci était quelqu'un de fort éloigné du judaïsme. Par conséquent, il comprit que ce n'était pas par "esprit prophétique" qu'il avait fait procéder à un second scanner. Il décida de lui en demander la raison : « Docteur, me permettez-vous de vous poser une question ?

- Faites donc !

- Comment avez-vous eu l'idée de réclamer un autre scanner ?

5. Rituel de la prière (n.d.t).

- Depuis toujours, jusqu'à présent, répondit-il, j'ai pris l'habitude de ne jamais opérer sans avoir reçu auparavant un scanner établi le jour-même. Et j'ai découvert, dans des dizaines voire des centaines de cas, et toujours dans le public religieux, que le scanner récent était systématiquement meilleur que le précédent, sans comparaison aucune. Quand je demandai où ils étaient allés et qui s'était occupé d'eux, à chaque fois, j'ai obtenu la même réponse : "Il y a eu

des prières !" Depuis, je n'opère jamais aucun patient parmi les 'Harédim (religieux) sans avoir fait procéder au préalable, à un scanner à la dernière minute ! »

Et de fait, les amis de cet Avrekh, qui étudient avec lui au Collel, racontèrent que leurs prières ainsi que leurs Téhilim, le jour-même et les jours précédents, avaient été récitées avec une telle dévotion qu'elles avaient littéralement "déchiré les cieux" !